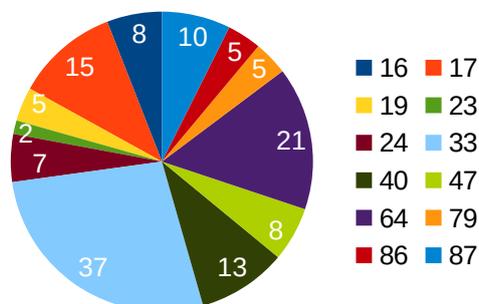


Bilan chiffré de l'opération « coup de poing » de contrôle des moyens de lutte contre l'incendie

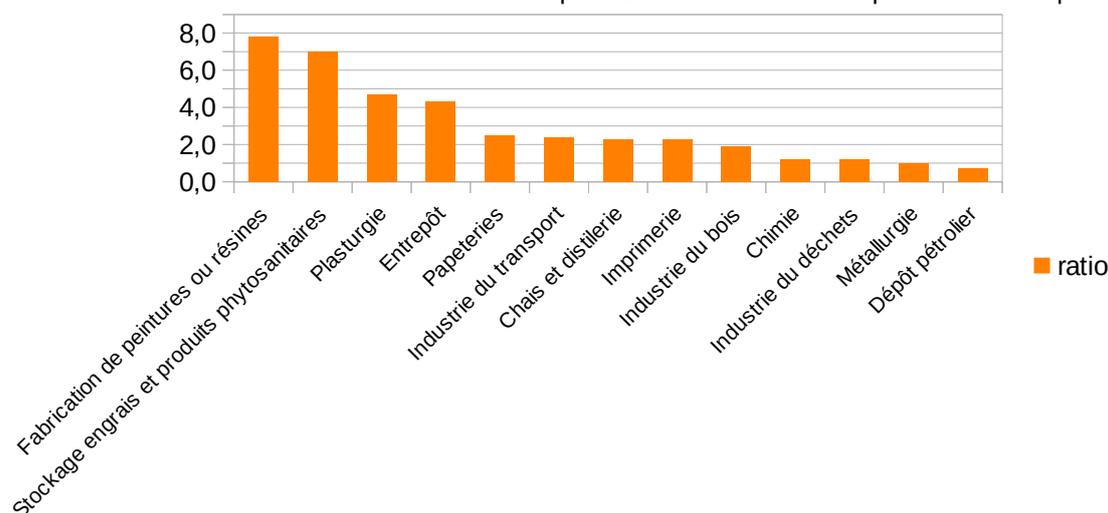
Répartition par département



Répartition par secteur d'activité



Ratio nombre de non-conformités constatées par secteur d'activité et par visite d'inspection



Les non-conformités récurrentes relevées sont :

- Absence des moyens de lutte contre l'incendie exigés par la réglementation (réserve incendie, réserves d'émulseurs, etc.) ;
- Absence des moyens de détection des départs de feu ;
- Moyens incendie inaccessibles, sous-dimensionnés ou implantés en nombre insuffisants (réserve incendie, robinets d'incendie armés) ;
- Extincteurs inadaptés au risque à défendre ;
- Absence ou insuffisances des vérifications des moyens de lutte contre l'incendie présents dans les établissements (extincteurs, robinets d'incendie armés, extinction automatique) ;
- Absence de vérification des installations électriques pouvant être à l'origine d'un incendie ;
- Absence de travaux réalisés suite aux non-conformités relevées lors des vérifications périodiques des équipements de sécurité (porte coupe-feu, détection incendie, système d'extinction automatique, conformité des installations électriques) ;
- Absence ou insuffisance de formations des opérateurs susceptibles d'intervenir en cas d'incendie ;
- Absence ou insuffisance de consignes d'intervention en cas d'incendie ;
- Absence de plan de défense incendie.